

# VOLVARIA : VOTRE PARTENAIRE TECHNIQUE EN CAS DE SINISTRE MATÉRIEL



Eric Kotolevsky

## BIO EXPRESS

Ingénieur ESME Sudria (École Spéciale de Mécanique et d'Électricité), Eric Kotolevsky dispose d'une expérience de plus de 17 ans dans l'industrie et plus particulièrement en conception de machines, architecture de produits technologiques et gestion de projets. Depuis maintenant 7 ans, il intervient auprès des industriels et de leurs assureurs en tant qu'expert « risques techniques », prenant en charge tout ou partie de la gestion des dossiers de sinistres et de litiges.

Pour traiter les sinistres à fort enjeu de manière appropriée, il faut des moyens, de l'équipement et des compétences. Les technologies évoluant sans cesse, les cas sont de plus en plus complexes. Les délais impartis pour les résoudre sont aussi inversement proportionnels aux enjeux. Entretien avec Eric Kotolevsky, expert « risques techniques » et fondateur de la SARL **VOLVARIA**, qui répond à cette double problématique par un service spécifique, créé sur-mesure pour les industriels et leurs assureurs.

## Pouvez-vous nous en dire plus sur VOLVARIA ?

VOLVARIA est une société de conseil dédiée à la gestion des risques techniques : production et distribution d'électricité, énergies alternatives, moteurs, turbines, machines industrielles, engins de TP, automatisme, électronique...

Elle a été créée en 2007 sur le constat que les prestations des cabinets d'expertise en assurance, qui sont généralement mandatés pour gérer sinistres et autres litiges entre sociétés, ne répondaient pas toujours parfaitement aux attentes des clients, notamment, pour la part d'investigations associée à ces missions comportant une forte composante technique.

## Dans quels cas de figure intervenez-vous ?

S'agissant de la gestion de risques techniques, nous intervenons donc pour le compte d'industriels et de leurs assureurs, dans le cadre de sinistres ou de contentieux, soit avérés, ou bien dont le risque qu'ils surviennent a atteint une probabilité critique.

Nos services sont exclusivement tournés vers l'industrie. Nous offrons donc moins de diversité de compétences que les cabinets d'expertise en assurance, mais en contrepartie, plus de capacités dans les domaines que nous traitons.

À l'instar des médecins, par exemple, dont la profession est clairement scindée en généralistes / spécialistes, nous sommes des spécialistes

« matériels » dotés de véritables moyens d'investigation.

Nous sommes également des spécialistes de l'urgence. Pour faire encore une fois un parallèle avec le domaine de la santé, si les experts en assurance sont les médecins généralistes, les grands laboratoires (tels que le CETIM, le LCIE, l'INERIS et bien d'autres encore) sont les hôpitaux... et nous, avec nos fourgons, on fait le SAMU !

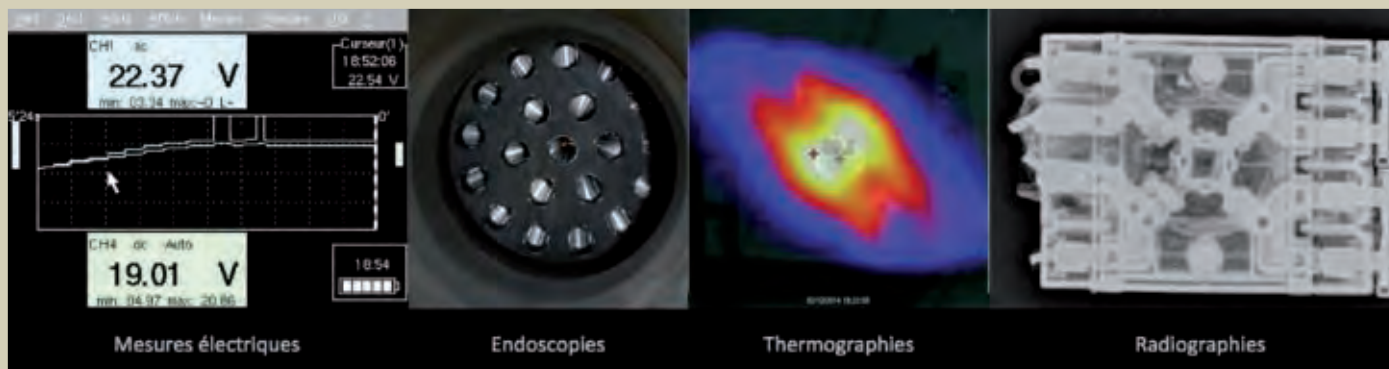
Nous disposons en effet de véhicules spécifiquement équipés en matériels d'investigation, qui nous permettent une grande latitude dans nos interventions.

Nous sommes actuellement les seuls en France à proposer ce service innovant.

## Généralement, le traitement des dossiers de sinistres peut s'étendre sur plusieurs années. Pourquoi ? À votre niveau, comment pouvez-vous contribuer à la réduction de ces délais ?

La technologie évoluant, les dossiers sont de plus en plus complexes. Les seules opérations de constat et de suivi d'affaires ne suffisent donc plus à instruire un dossier d'expertise technique. Avec les moyens dont nous disposons et, grâce à notre organisation, dès les premières réunions et de matière contradictoire, nous pouvons réaliser de nombreuses opérations telles que démontage sur site, déblaiements légers, endoscopie,





microscopie, mesures électriques, thermiques ou vibratoires, essais de fonctionnement d'appareils...

Nous collectons très rapidement un maximum d'informations tout en limitant le nombre de vacations.

Cela nous permet de prendre position très rapidement dans les dossiers, mais surtout, de manière argumentée. Le fait d'émettre des analyses précises, scientifiquement fondées, évite

## « DE L'INVESTIGATION TECHNIQUE À LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS »

les discussions interminables auxquelles on assiste trop souvent au cours de l'instruction des dossiers et qui sont en grande partie responsables des délais de traitement de ceux-ci, voire même, de leurs dérives judiciaires s'ils sont encore en phase amiable.

### **Vous avez un rôle d'auxiliaire technique pour les assurances. Comment cela se traduit-il ?**

Cela se traduit généralement par la prise en charge d'une problématique que rencontre, non pas directement l'Assureur lui-même mais un de ses clients. L'assureur est principalement concerné en sa qualité de financier, en charge de couvrir le risque. C'est en revanche l'Assuré qui est face à une situation délicate et que nous devons accompagner. L'Assuré voyant en notre intervention une prestation de son Assureur, la qualité de nos services doit renforcer la confiance que l'entrepreneur a en son Assureur.

De la même manière, le sinistre dans lequel l'Assuré est impliqué mettant souvent en péril son image vis-à-vis de ses propres clients ou fournisseurs, notre intervention à ses côtés doit également être rassurante pour ces Tiers.

Nous sommes donc d'abord l'ambassadeur de l'assureur auprès de l'industriel en cas de sinistre, mais aussi très souvent l'ambassadeur de l'industriel lui-même auprès de ses contradicteurs (clients ou fournisseurs).

Au-delà de nos compétences techniques, nous portons une grande attention au maintien de la qualité de ce tissu relationnel qui, idéalement, peut même permettre à certaines entreprises de ressortir valorisées d'un cas bien géré.

Nos principaux domaines d'expertise sont les suivants :

- Incendies
- Explosions
- Bris de machines
- Produits défectueux
- Désordres électriques
- Automatismes
- Systèmes d'Information
- Atteintes à l'environnement
- Pertes d'exploitation

### **Vous intervenez aussi dans le cadre de formations. Quelques mots sur cet aspect ?**

Nous avons essentiellement développé trois axes de formation. Le premier est la prévention auprès des industriels. Plutôt que de gérer des sinistres, nous préférons les anticiper, faire en sorte que nos clients n'y soient pas confrontés.

Au-delà des enjeux financiers, il y a souvent de l'humain derrière ces problématiques. Des sociétés entières peuvent être liquidées pour une erreur, un oubli... des personnes au chômage, en difficulté. Sans parler, bien sûr, des sinistres corporels. En d'autres termes, mieux vaut prévenir que guérir !

Le second axe de formation est destiné aux experts en assurance souhaitant se spécialiser en incendie et explosion. Nous avons mis en place plusieurs cursus de formation, lesquels sont d'ailleurs sans cesse renouvelés.

Nous proposons enfin des formations spécifiques pour les personnes souhaitant intervenir en atmosphère explosible. En partenariat avec l'INERIS, nous délivrons des formations ISM ATEX. Mais le cœur de notre spécialité reste l'investigation. Sur le sujet des explosions, il existe très peu de vrais experts en la matière. Généralement, les intitulés des polices d'assurance étant « incendie / explosion », les experts d'assurance mettent sur leur CV « incendie / explosion ». Sauf que la plupart, s'ils ont vu quelques incendies, n'ont jamais été confrontés à une explosion de toute leur carrière.

Par ailleurs, alors qu'il existe un référentiel qui cadre les investigations en incendie (la NFPA 921), il n'en n'existe aucun en matière d'investigation explosion. Poser une méthode d'investigation pour rechercher les causes d'explosion nous semble aujourd'hui tout à fait essentiel et nous travaillons donc dans cette voie, espérant contribuer à ce qu'un jour, un référentiel semblable à la NFPA 921 voit le jour pour encadrer les recherches de causes et circonstances d'explosions. ■

### **CONTACT**

+33 970 460 648  
[contact@volvaria.com](mailto:contact@volvaria.com)  
[www.volvaria.com](http://www.volvaria.com)